

Le Maire de la commune de Saint-Paul en Chablais

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que l'entreprise **COLAS France** doit réaliser des enrobés et enduits sur les accès suivants : **Champs Mottay, Château Vieux et Garage Communal** ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1 :

Afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer des travaux de réfection des routes, la circulation et le stationnement seront interdits sur les accès suivants : Champs Mottay et Château Vieux durant la durée des travaux soit du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2022 de 7h30 à 17h00 ;

Article 2 :

Les administrés habitant au Champs Mottay, devront stationner sur le parking de la Plage,
Les administrés habitant au Château Vieux, devront stationner sur le parking relais, Rue de Blonay

Article 3 :

- La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et sous la responsabilité de l'entreprise COLAS ZI, 43 Rue des Entreprises, 74550 Perrignier
- La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise COLAS ZI, 43 Rue des Entreprises, 74550 Perrignier

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian,
- CPI Saint Paul Haut Gavot
- Entreprise COLAS
- CCPEVA – Transport
- Mairie - Archive de la Commune de Saint-Paul-en-Chablais.

Fait à Saint-Paul-en-Chablais, 08 septembre 2022

Le Maire
Bruno GILLET

